Délibération n°2025-122

Envoyé en préfecture le 07/01/2026
Reçu en préfecture le 07/01/2026
Publié le
ID : 035-213500671-20251208-2025_122-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHASNÉ SUR ILLET

Séance du lundi 8 décembre 2025

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à 20h00.
Le Conseil Municipal de la commune de CHASNÉ SUR ILLET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît MICHOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2025

Étaient présents : Benoit MICHOT (pouvoir de Sophie PHELION), Florence MOREL, Michel ADKINS, Laura LEBLANC (pouvoir d'Alexandre LEFRANCOIS), Karine DUPAYS, Michel DEMAY, Carlos BLANCO, Serge GESBERT, Andreas EHBRECHT, Jean-Luc PAUL, Anne-Sophie DESCORMIERS, Fatou SY (pouvoir de Delphine DUJARDIN), Caroline ROUSSIASSE, Faustine JINCQ, Fabrice LEFRANCOIS
Absents : Mr LEFRANCOIS Alexandre**,** Mme Sophie PHELION, Mme Delphine DUJARDIN, Mr SIMON Anthony
Secrétaire de séance : Karine DUPAYS

Del 2025-122 - DM budgétaire n°2 : augmentation des crédits au chapitre 067

Monsieur Le Maire précise que les crédits prévus au budget 2025 au chapitre 67 « Charges spécifiques » sont en dépassement car il était prévu 300.00 €.

Une annulation du titre 757 (exercice 2024) a dû être effectuée car l'entreprise EDF a été payée deux fois en 2023.

Il y a lieu d'établir une décision modificative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision modificative suivante :

DECISION MODIFICATIVE n°2	Dépenses	Recettes
067 / 673 : Titres annulés sur exercices antérieurs		+ 627.54 €
011 / 60612 : Energie - Electricité	- 627.54€	

Fait et délibéré à Chasné sur Illet,
Le 8 décembre 2025
Le Maire, Benoit MICHOT